N°87 La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

1.2.3 - Des aires marines protégées diverses et variées

mise à jour: ***08/04/2013***

Une aire marine protégée (AMP) peut correspondre à différents statuts. Ainsi, à chaque statut est lié un mode de gestion particulier, basé sur des objectifs de conservation différents, avec des outils plus ou moins réglementaires ou contractuels. De ce fait, chaque type d'AMP a des moyens différents à sa disposition pour la gestion des pratiques sur le site, et notamment la pêche de loisir (Tableau X).

Dénomination	Organisme de gestion	Mode et organe de gestion	Territoires	Financements	Réglementation
Parc National (PN)	Etablissement public administratif (EPA)	Plan de gestion Agents de terrain assermentés Décret de création Charte **Organes :** Assemblée et CA	Espaces terrestres ou en partie maritimes à coeur	Etat essentiellement	Généralement à toutes les pêches : interdiction de la pêche, des travaux et activités artisanales et des activités industrielles et minières Limitation ou interdiction de la pêche Directeur du Parc autorisé à prendre une réglementation des activités sur le territoire du Parc Système des avis conformes
Parc Naturel Marin (PNM)	Agence des Aires Marines Protégées + Comité de gestion	Plan de gestion concerté Agents de terrain assermentés **Organes :** Conseil de gestion	Espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française, généralement jusqu'à 200 milles. Domaine Public Maritime	Etat	Peut de réglementation propre mais superposition des réglementations existantes Avis conforme nécessaires pour certaines activités Système des avis conformes
Réserves Naturelles Nationales (RNN)	Établissement public, GIP, associations de protection de la nature, fondations, collectivités territoriales ou leurs groupements	Plan de gestion Agents de terrain assermentés **Organes :** Comité de gestion ou organisme de gestion Conseil Régional en charge de la création agissant	Espaces naturels, marins ou non Protection d'un élément précis du patrimoine naturel	Divers	Spécifique dans le décret de création : limitation ou interdiction de certaines activités qui peuvent nuire à la nature de l'élément à protéger (pêche, exploitations de granulats, petites ou grands, circulation du public, destruction des animaux domestiques et sauvages) La publicité est interdite
Réserves Naturelles Régionales (RNR) et de Corse (RNC)	Établissement public, GIP, associations de protection de la nature, fondations, collectivités territoriales ou leurs groupements	Plan de gestion concerté **Organes :** Comité de gestion assuré par l'OEHC de l'Environnement Corse (sauf les RNR à la charge des régions pour les RNR)	Comme les RNN avec en plus les propriétés régionales volontaires	Divers mais surtout la Corse (Région)	Comme pour les RNN sauf pour la réglementation ou l'interdiction de la pêche, car l'autorité de référence est l'administration locale
Domaine Public Maritime (DPM) affecté ou annexé au CDL	Préfet maritime (Administration chargée de la mer / DIRM) Gestionnaire locaux	Réglementation définie par l'arrêté Contrôle par les services de police de l'Etat Plan de gestion / d'aménagement Gestion du littoral commune	Rivages de la mer et des lacs et cours d'eau de la mer jusqu'à la limite des eaux territoriales	Services locaux	Loi littoral Schémas de mise en valeur de la mer
Sites Natura 2000 (SIC, ZSC, ZPS)	Collectivités locales, regroupements gestionnaires d'espaces naturels	Document d'objectifs, établissé contractuelle **Organes :** COPIL	Divers milieux, suivant présence d'habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Europe et Etat Collectivités locales	Pas de réglementation spécifique mais Contrat ou Charte Natura 2000, Conservation

Tableau 1 : Synthèse des différents statuts existants d'AMP membres du Forum des gestionnaires d'AMP.

Source :

- GIP Aten (Coord.), 2010. Outils juridiques pour la protection des espaces naturels. Fiches juridiques en ligne à l'adresse suivante : **http://ct78.espaces-naturels.fr**

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB